



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

TARIFS PUBLICS LOCAUX 2020

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.12.018

TARIFS PUBLICS LOCAUX 2020

Rapporteur : Stéphane LOHÉZIC

Comme chaque année il y a lieu d'arrêter les tarifs publics locaux pour l'année suivante.

Il convient de rechercher la progression des ressources permettant de financer nos activités tout en tenant compte des spécificités de chaque service et y intégrant la soutenabilité sociale et politique. En tenant compte également que les recettes de fonctionnement sont importantes pour la situation financière de la Ville qui doit préserver ses équilibres financiers.

A titre d'information deux indicateurs récents :

Evolution du revenu moyen par habitant d'Hennebont (source services fiscaux) : 0.84% en 2018.

Inflation (source INSEE) : 1,15 % sur un an.

Les services ont émis les propositions qui sont reprises dans le document annexé et dont la synthèse est la suivante :

- Concessions cimetières et activités funéraires : + 1%
- Marché : + 1.55% pour les abonnés et maintien du tarif pour les passagers. Création d'un nouveau tarif pour le marché : abonnement saisonnier 6 mois (du 01/04 au 30/09) : le mètre linéaire pour 1.50€
- Manifestations diverses : entre + 1.27% et 4.55%
- terrasses : +1.25 % en haute saison et + 1.79% en basse saison
- Manèges et cirques : entre +1.18 et 2.5%
- Occupation du domaine public - Droits de place ; entre 1.25% et 25%
- Création d'un nouveau tarif pour l'occupation des quais
- Location de matériel : entre 0 et 1,67 %
- Tarification travaux en régie et matériel : main-d'œuvre tarif maintenu ; travaux entre 0 et 1.88%
- Location de plantes entre 0,24% et 1,54% et vente de compost : + 0.87 %
- Rounds de foin : + 1 %
- Activités « Cheval Territorial » : locations : + 1.10 % et maintien des tarifs visites
- Logement 68 rue du Maréchal Joffre : + 1.53 % suivant indice IRL
- Repas du personnel : tarifs maintenus
- Location de salles : + 2 %
- Complexe Aquatique : 0% en local et + 2 % aux extérieurs. Création d'une carte famille 10 heures (adultes et jeunes). Maintien des tarifs animations et cours. Autres tarifs (associations, scolaires) + 3 %. Réévaluation des soins aquazén
- Recours contre des tiers : main-d'œuvre + 2.50% ; pour les véhicules et matériels entre 1.50% et 3.70% en astreinte et entre 1.16% et 2.86% hors astreinte.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,

Vu les propositions ci-dessus,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 18 Novembre 2019,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 25 Novembre 2019,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** les tarifs 2020 comme présentés dans le document joint.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU